

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

LUNDI  
17 JANVIER 2011  
2011-01-17

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 janvier 2011 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées. Étaient présents: Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Gilles Ducharme, Éric Beaulieu et Mario Tremblay sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne.

Étaient absents:  
Madame Isabelle Desrosiers et monsieur Jean Robitaille.

**II Y A QUORUM**

---

Son honneur le Maire monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

---

2011-005

**Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2010 et des assemblées spéciales et d'ajournements du Conseil tenues le 21 décembre 2010.**

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : les procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2010 et les assemblées spéciales et d'ajournements du Conseil tenues le 21 décembre 2010 soient et sont adoptés.

Adopté unanimement.

---

Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait lecture.

---

2011-006

**Association des directeurs municipaux du Québec** (N/D B-1801)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement de l'adhésion de madame Nicole D. Archambault, directrice générale, à l'ADMQ au coût de 360 \$ + taxes ainsi que de l'assurance cautionnement au coût de 175 \$ pour l'année 2011. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE: La municipalité autorise le paiement de l'adhésion de madame Nicole D. Archambault, directrice générale, à l'ADMQ au coût de 360 \$ + taxes, ainsi que de l'assurance cautionnement au coût de 175 \$ pour l'année 2011;

QUE: Le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-007

**Thériault Joël** (N/D I-0413)

Monsieur Joël Thériault, résident de l'avenue du Parc nous informe que suite à la réfection de rues avoisinantes la qualité de vie des résidents est améliorée. À cet effet, demande nous est faite d'obtenir une réponse quant à savoir si l'avenue du Parc fait partie de la planification 2011. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : cette demande soit mise à l'étude lors de l'élaboration des travaux de voirie 2011.

Adopté unanimement.

2011-008

**Association Loisirs et Sports Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-1616)

Madame Nathalie Vendette, secrétaire de l'Association Loisirs et Sports St-Jean-de-Matha nous fait parvenir les copies des factures reliées à la parution de journal l'Écho des loisirs en septembre dernier pour un total de 1714,01 \$. À cette effet, demande nous est faite de rembourser un montant de 250 \$ représentant les frais de poste. Donner suite, s'il y lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de rembourser les frais de poste au montant de 250 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

QUE: la municipalité avise l'association loisirs et sports que dorénavant, toutes demandes de remboursement devra être approuvées au préalable.

Adopté unanimement.

2011-009

**Défi 12 heures Val Saint-Côme** (N/D B-1323)

Monsieur Michael A. Di Fiore, président d'honneur du «Défi 12 heures Val Saint-Côme » au profit de la Fondation pour la santé du nord de Lanaudière, nous invite à participer à l'activité qui se tiendra le samedi 12 mars prochain à la station de ski Val Saint-Côme. Les frais sont de 500 \$ par équipe pour un maximum de huit participants. Donner suite, s'il y a lieu, à cette invitation.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité ne donne pas suite à cette invitation compte tenu du manque de participant.

Adopté unanimement.

2011-010

**Festi-Force Louis-Cyr** (N/D B-0789)

Monsieur Jean Robitaille, responsable du Festi-Force Louis-Cyr de Saint-Jean-de-Matha nous dépose une demande de collaboration dans le cadre du prochain Festi-Force Louis-Cyr 11<sup>e</sup> édition, qui se tiendra cette année du 4 au 7 août 2011. Aussi, pour ce faire, demande nous est faite de pouvoir bénéficier du prêt du Centre culturel et des infrastructures installés sur les terrains qui y sont adjacents, et d'une aide financière à la réalisation de l'activité, le tout plus amplement décrit dans la correspondance reçue. Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

ATTENDU QUE toute demande d'aide financière doit être accompagnée d'une description du projet;

Pour ce motif  
Il est proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la Municipalité demande une rencontre avec les organisateurs afin d'obtenir plus d'informations sur la 11<sup>e</sup> édition du Festi-Force Louis-Cyr.

Adopté unanimement.

2011-011

**Municipalité Saint-Zénon** (N/D B-1059)

Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et Secrétaire-trésorier pour la municipalité de St-Zénon nous informe que leur municipalité a adopté une résolution demandant au Ministère des ressources naturelles et de la faune d'adopter un règlement régissant les campings sur les terres publics. À cette effet, demande nous est faite de leur apporter notre appui dans ce dossier. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de donner son appui à la municipalité de Saint-Zénon dans leur démarche auprès du Ministère des ressources naturelles et de la faune afin que soit adopté un règlement régissant les campings sur les terres publics.

Adopté unanimement.

2011-012

**Longpré Julie, Champoux Jean-François.** (N/D B-1331 / I-2206)

Madame Julie Longpré et monsieur Jean-François Champoux, demeurant au 56, rue Des Pins nous informe vouloir se prévaloir de l'article 6.2.2.6-C du règlement du Zonage 502 afin d'y construire un bâtiment accessoire sur un terrain contigu (séparé par une rue) au terrain où est localisé le bâtiment principal. À cette effet, demande nous est faite d'autoriser l'enregistrement d'une servitude attachée au 145, rue Philippe. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le Maire et la Directrice générale à signer tous documents relatifs à un enregistrement de servitude pour l'implantation de bâtiment accessoire sur un terrain contigu (séparé par une rue) au terrain où est localisé le bâtiment principal, tel que stipulé dans notre règlement de Zonage 502, article 6.2.6-C

Adopté unanimement.

2011-013

**Roussy Édith** (N/D I-0324))

Madame Édith Roussy, résidente de Saint-Jean-de-Matha nous fait part de sa participation à un stage international jeunesse dans le cadre du programme Québec sans frontière (QSF). Ce stage d'une durée de 75 jours aura lieu au Maroc de la fin mai au milieu août 2011, et est organisé par le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL). À cette effet, demande nous est faite de lui apporter un appui financier pour la réalisation de son projet. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à cette demande, afin de ne pas créer de précédent.

Adopté unanimement.

2011-014

**Croix du Pain de sucre** (N/D B-0968)

Monsieur Bruno Durand, suite à l'entretien de la croix du Pain de sucre, nous demande le remboursement des frais de consommation électrique, ainsi que la redevance pour les compteurs, au montant de 480 \$ incluant les frais et taxes pour la période de septembre 2009 à décembre 2010. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le paiement de 480 \$ incluant frais et taxes pour la période de septembre 2009 à décembre 2010;

QUE: la municipalité mandate un électricien afin d'évaluer les coûts reliés à la croix du Pain de sucre;

QU': un protocole d'entente soit signé entre les parties;

QUE: le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-015

**P.G. Système d'information** (N/D B-0822)

Renouveler, s'il y a lieu, notre contrat de service pour l'entretien et le soutien de nos applications, au coût de 14 335 \$ plus taxes et notre contrat pour l'entretien et le soutien des équipements, au coût de 4359,81 \$ plus taxes, pour l'année 2011. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle le contrat d'entretien et de soutien de nos applications au coût de 14 335 \$ plus taxes, ainsi que l'entretien et le soutien des équipements au coût de 4359,81 \$ pour l'année 2011;

QUE: le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-016

**Réseau Biblio** (N/D B-1060)

Procéder, s'il y a lieu, au renouvellement de la contribution annuelle au réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2011. La contribution municipale s'élève à 20 080,42 \$ et les frais informatiques à 1150.13 \$, pour un total de 21 230,55 \$ plus taxes, et déléguer, s'il y a lieu, 2 représentants municipaux à siéger aux rencontres organisées par le réseau Biblio. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : la municipalité procède au renouvellement de la contribution annuelle au réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2011. La contribution municipale au montant de 20 080,42 \$ et les frais informatiques à 1150,13 \$, pour un total de 21 230,55 \$ plus taxes.

QUE: la municipalité mandate monsieur Éric Beaulieu et madame Nicole Léonard comme représentants municipaux à siéger aux rencontres organisées par le réseau Biblio.

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-017

**Charron Julie et Saint-Amour Stéphane** (N/D I-1689)

Procéder s'il y a lieu, au remboursement de la franchise au montant de 500 \$ pour la réclamation des bris causés à leur propriété située au 21, rue Principale, par le passage d'un camion qui a accroché le couvert du trou-d'homme. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité procède au remboursement de la franchise au montant de 500 \$ pour la réclamation des bris causés à leur propriété située au 21, rue Principale, par le passage d'un camion qui a accroché le couvert du trou d'homme.

QUE: Le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-018

**Plateau sportif** (N/D B-1669)

Accorder, s'il y a lieu, la soumission à l'entreprise *Alarme MicrocoM* pour l'installation d'un système de surveillance par caméra pour les plateaux sportifs, au montant de 12 430 \$ plus taxes

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité accorde la soumission à l'entreprise *Alarme MicrocoM* pour l'installation d'un système de surveillance par caméra pour les plateaux sportifs au montant de 12 430 \$ plus taxes.

Adopté unanimement.

2011-019

**Bibliothèque municipale de Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-1879)

Autoriser, s'il y a lieu, l'achat de plaquettes pour la bibliothèque municipale, selon la soumission déposée par Les trophées J.L.M inc. au coût de 600 \$ approximativement.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'achat de plaquettes pour la bibliothèque municipale selon la soumission déposée par les trophées J.L.M. inc. au coût approximatif de 600 \$.

Adopté unanimement.

2011-020

**Agrandissement garage / Pavillon Bertrand-Généreux** (N/D X-325)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement de 46 960,65 \$ + taxes à Construction Coutu & Généreux inc. pour les travaux d'agrandissement du garage du Pavillon Bertrand-Généreux et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement de 46 960.65 \$ plus taxes à Construction Coutu & Généreux inc. pour les travaux d'agrandissement du garage du Pavillon Bertrand-Généreux;

QUE: Le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet.

Adopté unanimement

**AVIS DE MOTION  
A 01 2011  
DONNÉ 17-01-11**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Ducharme, qu'il sera présenté, pour adoption, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, de modifier notre règlement d'emprunt numéro 534, plus précisément l'article 5 afin que soit imposé le remboursement de la dette en part égale entre les propriétaires et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

---

2011-021

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Rapports**  
(N/D B-1067))

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le service des incendies soient et sont adoptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement.

2011-022

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Embauche / Démission** (N/D B-1435)

Monsieur Jean-François Bruneau, Directeur s.i de St-Jean-de-Matha propose l'embauche des pompiers Houle et Gravel, leur période d'essai étant terminée. Une période d'essai est demandée pour M. Alex Lippé pour une période d'un an. De plus, le pompier Gagnon, ayant remis sa pagette et ses clés, demande est faite d'enlever son nom de la liste de pompier. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande faite par monsieur Jean-François Bruneau à l'embauche des pompiers Pierre-Max Houle et Guillaume Gravel;

QUE: la municipalité accepte l'embauche de monsieur Alex Lippé pour une période d'essai d'un an;

QUE: la municipalité accepte la démission de monsieur François Gagnon.

Adopté unanimement.

2011-023

**Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha / Équipement**  
(N/D B-1444)

Autoriser, s'il y a lieu, l'achat d'équipement pour le service des incendies. Deux soumissions sont présentées pour l'achat d'une scie de découpage. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Motoneiges Géro:	Makita avec lame de démolition	1300 \$
Garage Champagne	Huskavarna avec lame de démolition	1459 \$

Proposé par le conseiller Gilles Ducharme  
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'achat de la scie Makita avec lame de démolition auprès de Motoneiges Géro au montant 1300 \$ compte tenu qu'il est le plus bas soumissionnaire

Adopté unanimement.

**Liste des comptes à payer**

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 36 846.97 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer au montant de 36 846.97 \$ soit et est adoptée;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Chèques	Fournisseurs	Montants
5817	Alarme Laporte PMC	1 605.08
5818	Aluminium André Gagnon Inc	5 587.31
5819	Atelier D'Aiguillage et sous-dur	54.18
5820	Auto Concept Enr	361.94
5821	Au Tournant des Érables	56.43
5822	Banque Nationale du Canada	79.18
5823	Bélangier Sauvé	931.22
5824	Bell Gaz Ltée	92.45
5825	Canadian Tire 200	752.63
5826	Certilab Inc	677.27
5827	CMP Mayer Inc	1 062.15
5828	CPU Service Inc	649.03
5829	Ebsco Canada Ltée	1 109.79
5830	Entreprise J.P. Beausoleil	3 784.99
5831	Fabrique St-Jean-de-Matha	15.00
5832	Federation Quebecoise	9.60
5833	Félix Sécurité Inc	683.44
5834	Fonds de l'information fonciere	102.00
5835	Garage Jacques Gadoury	3 308.50
5836	Garage Jacques Racine Inc	163.66
5837	Gestion Jérôme Landry Inc	1.32
5838	Gouttières St-Félix Enr	359.22
5839	Gravel guillaume	62.40
5840	Houle Pierre-Max	20.80
5841	Industrielle Alliance	2 464.40
5842	Le groupe Harnois	1 732.45
5843	Le réseau Mobilité plus	190.20
5844	Les Motoneiges Géro	9.60
5845	Les Tissus Matha	73.12
5846	Les trophées JLM Inc	31.79
5847	Martech Inc	802.54
5849	MG Service	1 195.02
5850	Municipalité St-Félix-de-Valois	414.06
5851	Municipalité Ste-Émélie-de-L'Énergie	308.00
5852	Nordikeau Inc	318.53
5853	Pitney Bowes	264.40
5854	Produits Shell Canada Ltée	300.20
5855	Publication CCH Ltée	255.15

Chèques	Fournisseurs	Montants
5856	Rivest et Fils	228.69
5857	RL Gravel Inc	2 934.75
5858	Société Raynald Mercille	1 272.54
5859	Solution Inox Inc	203.18
5860	Technicomm	140.17
5861	Trembaly Martin	41.60
5862	Visa Desjardins	26.00
5863	Yvon St-Georges	2 110.99
	<b>TOTAL</b>	<b>\$ 36 846.97</b>

Adopté unanimement.

2011-025

**Contrat de travail des cadres à la municipalité** (N/D B -596, B -1504, B- 1685, B- 1067, B- 1879)

Adopter, s'il y a lieu, les modifications au contrat de travail de la Directrice générale, de l'inspecteur municipal, du contremaître des travaux publics, de la directrice à la bibliothèque, ainsi que du directeur du Service des incendies.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : les modifications au contrat de travail de la Directrice générale, du contremaître des travaux publics et de l'Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme ainsi que de la directrice à la bibliothèque soient et sont adoptées de la façon qui suit et rétroactif au premier janvier deux mille onze :

Directrice générale : salaire + REER de 59 503 \$;

Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme, horaire de travail de 36.5 heures/semaine;

Contremaître des travaux publics : salaire de 41 703 \$;

Directrice à la bibliothèque municipale : salaire de 14 300 \$

Directeur du service incendie municipale : salaire de 15 285 \$

Adopté unanimement.

2011-026

**Secrétaire de soutien et secrétaire trésorière adjointe** (N/D B-1701)

Pour faire suite au départ de madame Linda Gadoury prévue pour la fin du mois de janvier, combler, s'il y a lieu, le poste de secrétaire de soutien et secrétaire trésorière adjointe qui sera vacant.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'embauche de madame Christine Gélinas à titre de secrétaire de soutien et secrétaire trésorière adjointe, à l'essai pour une période de 6 mois salaire annuel de 33 215 \$.

Adopté unanimement.

2011-027

**Centre culturel et Pavillon Bertrand-Généreux** (N/D B-1194, B-0560)

Mandater s'il y a lieu, un professionnel à évaluer le Centre Culturel et le Pavillon Bertrand-Généreux situé au 86, rue Archambault.

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE: la municipalité mandate une firme afin d'évaluer le centre culturel et le Pavillon Bertrand-Généreux pour fin d'assurance.

Adopté unanimement.

2011-028

**PG Solution** (N/D B-0822)

Donner suite s'il y a lieu, à l'offre reçu de la compagnie PG pour l'achat d'équipement informatique au montant de 1535 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay  
Et résolu

QUE: la municipalité accepte l'offre reçu de la compagnie PG pour l'achat d'équipement informatique au montant de 1535 \$ + taxes.

Adopté unanimement.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

2011-029

**Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller Éric Beaulieu  
Et résolu

QUE : la présente assemblée soit et est levée

**Fin de l'assemblée 20 h 27**

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, d.g.

---